



CC Vallée de l'Hérault (Siren : 243400694)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Gignac
Arrondissement	Lodève
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/2004
Date d'effet	23/12/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-François SOTO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	2 Parc d'activités de Camalcé
Distribution spéciale	BP 15
Code postal - Ville	34150 GIGNAC
Téléphone	04 67 57 04 50
Fax	04 67 57 04 51
Courriel	floriane.decelle@cc-vallee-herault.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	42 053
-----------------------------	--------

Densité moyenne 87,24

Périmètre

Nombre total de communes membres : 28

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Aniane (213400104)	2 981
34	Arboras (213400112)	111
34	Argelliers (213400120)	996
34	Aumelas (213400161)	576
34	Bélarga (213400294)	675
34	Campagnan (213400476)	733
34	Gignac (213401144)	6 763
34	Jonquières (213401227)	565
34	La Boissière (213400351)	1 057
34	Lagamas (213401250)	114
34	Le Pouget (213402100)	2 148
34	Montarnaud (213401631)	4 222
34	Montpeyroux (213401730)	1 412
34	Plaissan (213402043)	1 568
34	Popian (213402084)	370
34	Pouzols (213402159)	969
34	Puéchabon (213402217)	514
34	Puilacher (213402225)	652
34	Saint-André-de-Sangonis (213402399)	6 456
34	Saint-Bauzille-de-la-Sylve (213402415)	936
34	Saint-Guilhem-le-Désert (213402613)	251
34	Saint-Guiraud (213402621)	265
34	Saint-Jean-de-Fos (213402670)	1 773
34	Saint-Pargoire (213402811)	2 419
34	Saint-Paul-et-Valmalle (213402829)	1 362
34	Saint-Saturnin-de-Lucian (213402878)	282
34	Tressan (213403132)	707
34	Vendémian (213403280)	1 176

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
<i>Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Eau
- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau</i>
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux</i> <i>Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - Participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) concernant le territoire de la communauté de communes Animation et études d'intérêt général, dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, telles que visées par l'article L211-7 du code de l'environnement, afférentes à : - lutte contre la pollution ; - protection et conservation des eaux superficielles et souterraines ; - mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; - animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique</i>
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Soutien et/ou participation aux actions de coordination de l'offre de soin sur le territoire intercommunal en lien avec les compétences de la communauté de communes telles que définies par les présents statuts</i>
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire ; possibilité de confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire <i>politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</i>
- Lycées et collèges <i>Agriculture Soutien aux actions et initiatives menées par le lycée agricole de Gignac promouvant le développement du territoire communautaire.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Actions, manifestations et événements culturels a) Manifestations et événements culturels * Manifestations culturelles en lien avec le patrimoine communautaire (Abbaye d'Aniane/ Argiléum). * Organisation, mise en oeuvre et financement de programmes, spectacles, manifestations ou événements culturels en lien avec les compétences de la communauté de communes telles que définies par les présents Statuts. * Soutien aux activités culturelles portées par les communes ou par toute association dont la vocation intercommunale est inscrite dans ses statuts ou dans les objectifs du projet, ou dans le</i>

cadre d'une mise en réseau de plusieurs associations présentes sur le territoire intercommunal. *Soutien à la filière des métiers d'art et en particulier la céramique, présente sur le territoire intercommunal* Actions en matière d'éducation au patrimoine (service éducatif - Abbaye d'Aniane - Argileum) C) Soutien à la découverte du milieu aquatique et à l'enseignement de la natation scolaire pour les élèves en cycle 1 (classes maternelles) à 2 (CP CE1 CE2). Participation à l'aménagement et au fn de structures supports à la découverte du milieu aquatique et à l'apprentissage de la natation pour ces élèves. * Lecture publique Coordination, animation et développement du Réseau intercommunal de la lecture publique (constitué des bibliothèques communales pour lesquelles les communes du territoire ont fait connaître leur volonté d'intégrer ledit réseau). * Formation des équipes du réseau (bibliothécaires salariés et bénévoles), conseils et assistance aux équipes en place. * Développement et partage des collections : - politique d'acquisition concernant les documents imprimés (livres, magazines, partitions), les documents multimédias (CD, DVD) et les ressources en ligne ; - organisation de la circulation des collections ; portage de tous les types de documents sur l'ensemble des bibliothèques du territoire communautaire. * Développement du multimédia : - acquisition de supports spécialisés (DVD, CD audio, etc.) ; - mise à disposition du public d'ordinateurs connectés à Internet dans chaque médiathèque, bibliothèque ou point de lecture dépendant du Réseau intercommunal. * Informatisation des bibliothèques du territoire et de la gestion des collections. * Création et promotion d'une politique culturelle dédiée ; mise en place d'une programmation trimestrielle d'événements de rayonnement intercommunal.

- Activités sportives

Actions, manifestations et événements sportifs b) Manifestations et événements sportifs - Soutien, co-organisation et promotion dans le cadre des politiques événementielles conduites par la communauté de communes ; - Manifestations sportives en lien avec l'animation et l'aide au sport de masse, au développement des pratiques physiques, sportives et d'éducation ; - Manifestations sportives en lien avec les espaces, les sites, les itinéraires et équipements destinés à la pratique de pleine nature ayant un rayonnement au minimum départemental - Soutien aux associations sportives à rayonnement au minimum intercommunal, présentes sur le territoire communautaires

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; - Schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; - Schéma de secteur

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement, entretien de voirie d'intérêt communautaire Si son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Le conseil de la communauté de communes décide de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transports collectifs.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

Logement et habitat

- Politique du logement non social

Politique du logement non social et du cadre de vie

- Politique du logement social

Politique du logement social et du cadre de vie

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire - Technologies de l'information et de la communication - Promotion de la diffusion et de l'égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. -Réalisation d'études liées au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. - Création, gestion et maintenance de réseaux numériques nécessaires à l'accès à Internet haut débit le plus large possible du territoire communautaire, dans les conditions définies à l'article L. 1425-1 du code général des

collectivités territoriales. *Système d'information géographique (SIG) - Mise en oeuvre d'un Système d'Information Géographique à l'échelle du territoire de la communauté de communes comprenant la numérisation du cadastre, l'acquisition des logiciels et des licences et la mise à disposition des communes des logiciels de consultation nécessaires, l'achat des données géographiques communales et leur mise à jour, l'animation du SIG et la formation des utilisateurs. Ces utilisations concernent notamment les applications Cadastre, PLU et Réseaux. - Recueil, analyse, synthèse et mise à disposition de données statistiques et cartographiques concernant les évolutions du territoire pour ce qui concerne les domaines de compétences de la communauté de communes.*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

- Autres

Gestion du Grand Site de France - Gorges de l'Hérault Démarche partenariale de gestion durable et concertée du territoire.

Dans le cadre du label Grand Site de France, mise en oeuvre d'un Schéma de gestion, document d'orientations stratégiques encadrant les actions à mener et fixant les objectifs à satisfaire. La CC accomplit, en collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault », l'ensemble des actions nécessaires à la gestion du Grand Site de France, notamment les études, les travaux d'équipement, les acquisitions foncières, la gestion des aménagements et des équipements touristiques, la mise en place des moyens administratifs, techniques et financiers nécessaires, l'information du public, la régulation des flux et la maîtrise de la fréquentation touristique, l'amélioration de la qualité de vie des résidents permanents et l'amélioration de l'accueil des visiteurs

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
34	SM Etablissement Public Territorial de Bassin fleuve Hérault (200018679)	SM ouvert	211 203
34	Syndicat de développement local du Pays Coeur d'Hérault ou "SYDEL du Pays Coeur d'Hérault" (200017127)	SM ouvert	86 510
34	Centre de formation des maires et élus locaux (253401459)	SM ouvert	1 084 320
34	Syndicat du bassin du Lez (SYBLE) (200009884)	SM ouvert	754 188
34	Syndicat Centre Hérault (253403232)	SM fermé	86 510
34	SM Filière Viande de l'Hérault (253401715)	SM ouvert	264 161
34	SM des eaux de la vallée de l'Hérault (200074441)	SM fermé	24 309

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)